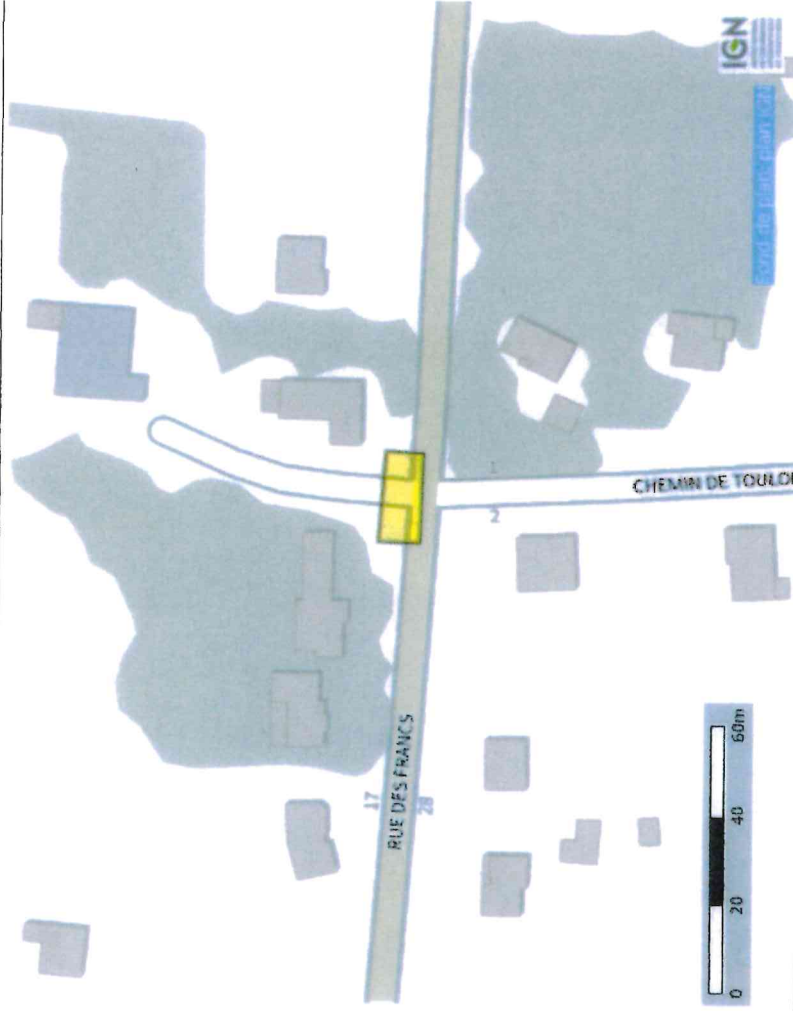


Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 83) du centre de la commune saisie : 934796.0855251562 6866246.75949082

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

6,20307921466448 48,85340618277570
 6,20307519135096 48,85332411667611
 6,20335145887949 48,85331793965241
 6,20335816440203 48,85339206388642
 6,20307921466448 48,85340618277570

ARRETE DU MAIRE N° 30/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation (réf. Protys 2547088365.254701DAC01 du 21/11/2025) présentée par l'Entreprise SVT - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de terrassement de terrassement sur route et trottoir pour branchement eau, rue des Francs (à hauteur du N°25) à 54610 Lixières (suivant plan ci-joint),

Le Maire de la Commune de Belleau,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation rue des Francs à Lixières à hauteur du N° se fera en chaussée rétrécie à partir du lundi 1^{er} décembre 2025 et la vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant et jusqu'à la fin des travaux.

(remblaiement de finition suivant coupe « C » pour la chaussée et coupe « D » pour les trottoirs).

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée l'Entreprise SVT - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, qui sera responsable de la sécurité des biens et des personnes pendant les travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 Nancy Cedex,
 - S.V.T. - 6 rue de Nomeny - 54610 Manoncourt-sur-Seille,
 - Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny,
- (Diffusion aux administrés par mail et panneau-pocket) et mise en ligne sur le site internet de la Mairie de Belleau,



Belleau, le 24 novembre 2025
 Le Maire,

Philippe BARTHÉLEMY

Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.